

MAIRIE DE MAZERES

Rue de l'Hôtel de Ville

09270 MAZERES

☎ 05.61.69.42.04

mairie.mazeres@wanadoo.fr

ARRÊTE N° 22/135
REGLEMENTANT PROVISoireMENT
LE STATIONNEMENT
Rue des Tierçaires (RD 11)
Commune de Mazères (Ariège)
en agglomération

Le Maire de **MAZERES**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-7 1, R 415-6 ;

VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière troisième partie ;

VU la demande de la SARL SANS ET FILS, déménagement, sis 7 rue Clément Ader Z.A de Pic 09100 PAMIERS, en date du 25 octobre 2022 ;

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement d'un **DEMENAGEMENT, Rue des Tierçaires (RD 11)** à 09270 **MAZERES**, il est nécessaire de réglementer le stationnement **le mardi 8 novembre 2022**

ARRETE

Article 1 : le stationnement sera interdit du **25 au 27 rue des Tierçaires (RD 11)**, comme précisé sur le plan joint le **mardi 8 novembre et ce durant toute la journée** ;

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (*troisième partie*) sera mise en place par la **SARL SANS ET FILS**.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à **Mazères**, le 27 octobre 2022

Le Maire
Louis MARETTE



**MAIRIE DE
MAZERES**
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZERES
☎ 05.61.69.42.04
mairie.mazeres@wanadoo.fr

Annexe ARRÊTÉ N°22/135

